

TRIBUNE. Réduire la collecte pour contrer la crise laitière

In Ouest France 3 juin 2020

L'Ouest fait partie des grands bassins laitiers européens. Au rythme actuel, on est parti pour avoir une nouvelle crise alors qu'il serait possible d'intervenir pour moins cher, selon l'Académie d'Agriculture.

Le confinement imposé à la population pour lutter contre le coronavirus bouleverse le commerce international et le bon fonctionnement de la chaîne alimentaire. La filière laitière, avec une production à flux continu 365 jours par an et des produits très diversifiés, est très fortement secouée par cette double crise sanitaire et économique. Des mesures immédiates de régulation s'imposent pour éviter un effondrement du prix du lait avec son lot de cessation d'activités et de faillites.

Depuis le début de l'année, la collecte était repartie à la hausse en France et dans la plupart des pays européens et devait se renforcer avec le traditionnel pic du printemps. Même sans la pandémie, le marché laitier était sous pression, avec des risques de surproduction. Le confinement a bouleversé la consommation avec une augmentation des achats des ménages en produits standards, aux dépens des fromages d'appellation d'origine, et une très forte diminution des exportations. Or, dans des marchés agricoles fortement dérégulés depuis les années 2000, un excès d'offre de quelques pour cent se traduit par des baisses de prix du lait qui peuvent être dix fois supérieures.

La dernière crise laitière devrait pourtant nous avoir enseigné quelques leçons. À partir de la suppression des quotas en 2015, la hausse continue de la production s'est accompagnée d'une chute des prix du lait. La Commission européenne a certes décidé de racheter et stocker les excédents de lait (sous forme de poudre). Mais ces stocks publics se sont accumulés et, bradés sur le marché européen, ils ont plombé les cours jusqu'à fin 2018. La perte de revenu sur deux années a été estimée à 20 milliards € pour les éleveurs laitiers européens, soit 50 000 € par exploitation laitière française. Ces pertes auraient pu être évitées si la Commission avait accepté d'encourager la réduction de la collecte de lait dès 2015, alors qu'elle attendra juillet 2016 pour s'y résoudre, en versant des aides aux éleveurs acceptant de réduire leur production. Ce qui ne coûtera que 150 millions € et permettra d'amorcer la remontée du prix du lait à l'automne 2016.

Face à la crise laitière qui menace, la Commission vient de proposer d'aider le stockage privé de beurre, de poudre et de fromage par les laiteries, soit 30 millions € qui correspondent à 2 millions de tonnes de lait. Cela soutient la trésorerie des laiteries mais ne résout absolument pas la question du surplus de lait européen. En France, l'interprofession laitière (CNIEL) a lancé un plan d'aide temporaire à la réduction de la collecte en débloquant 10 millions € afin d'indemniser les producteurs acceptant de réduire leurs livraisons (baisse demandée de 2 à 5 % en avril 2020 par rapport à avril 2019, donnant droit à une indemnisation de 320 € par tonne non livrée, ce qui est attractif car proche du prix du lait livré ce printemps). L'enveloppe totale correspond à une réduction de 1,5 % de la collecte d'avril. Or, le surplus de lait printanier porte aussi sur mai et juin et l'impact sur la collecte et sur le prix du lait resteront limités. Ceci vaut aussi et surtout pour les autres pays qui ne veulent pas réduire leur collecte et peuvent en profiter pour prendre de nouvelles parts de marché, y compris pour exporter en France.

Pour soutenir le prix du lait il faut donc mobiliser en même temps tous les instruments de régulation disponibles au niveau communautaire : stockage, gestion des volumes par les organisations de producteurs, réduction de collecte.

1) Le stockage public doit être ouvert dans les limites offertes par les règlements européens et doit être associé à la réduction de la collecte.

2) Pour la production de lait sous signe de qualité, une gestion spécifique locale par les Organisations de Producteurs doit être encouragée, comme c'est déjà le cas dans certaines filières (lait bio, Comté, Reblochon, Saint-Nectaire par exemple).

3) La réduction de collecte en mai, juin et juillet doit être mise en œuvre obligatoirement dans toute l'Union Européenne. Deux modalités de réduction de la production sont envisageables selon l'urgence :

- en cas de déséquilibre persistant entre offre et demande et de cours qui restent bas, une réduction volontaire et indemnisée de la collecte pour les éleveurs peut être envisagée à condition d'être mise en œuvre dans tous les États de l'Union européenne, de façon suffisamment incitative. Une réduction de la collecte de 5 % sur les trois prochains mois indemnisée à 300 € par tonne coûterait 560 millions € au niveau européen. Rappelons que la crise de 2015 et 2016 a coûté plus de 1 milliard € à Bruxelles.

- plus encore, en cas de décrochage brutal du prix du lait, la réduction doit être rapide et obligatoire pour tous les livreurs de lait de l'Union européenne.

La crise nous rappelle la nécessité d'une régulation publique des volumes de production, que la vague de l'économie néolibérale a emportée. Dans un marché européen de libre-échange, seule une politique de régulation commune peut être efficace. Elle doit impliquer les institutions communautaires, les États membres et les organisations professionnelles agricoles. Tous réalisant qu'il vaut mieux perdre un peu sur les volumes à court terme que de perdre beaucoup sur les prix et pendant longtemps.

En fait c'est bien la combinaison des trois niveaux d'action qui peut en garantir l'efficacité pour soutenir le prix du lait, tout en laissant de la marge pour des adaptations complémentaires nationales ou locales. Si le programme de soutien du CNIEL, tout comme les réductions de collecte décidées collégalement pour des fromages AOP peuvent s'inscrire comme des actions complémentaires d'une collecte stabilisée pour tous les pays de l'Union, alors, et alors seulement, ces innovations trouveront leur pleine efficacité.

Aurélie Trouvé, Thierry Pouch, Gilles Bazin, André Pfimlin - Académie d'Agriculture de France